

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

2013-2016



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

Nom de l'épreuve : **LES 100 MILLES « TROPHEE BERNARD LACAZE »**

Dates complètes : **9 & 10 mai 2015**

Lieu : **Golfe du Lion et rade de Marseille**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

Grade : 5B

- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
 - 3.1.2 Tous les bateaux des classes **C, D, E, F, G, L, R2, R3, R4** et aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable, ORC, IRC) d'un coefficient minimum de **17** et d'une longueur minimum de **6,25 M.**, équipés pour naviguer au delà des **6 miles**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **SNGRPC, quai d'escale – 30240 LE GRAU DU ROI au plus tard le 8 mai**.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - Le certificat de jauge ou de conformité
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

30 € l'inscription du bateau

Les droits comprennent le stationnement des bateaux, participation à la régata,

5. PROGRAMME : **Date limite d'inscription : Vendredi 8 mai 2015**

Vendredi 8 mai : Accueil des concurrents et contrôle de jauge et sécurité

Samedi 9 mai :

8h30 Accueil des concurrents et contrôle de jauge et sécurité

10h00 Briefing

11h00 Mise à disposition sur l'eau

Dimanche 10 mai 2015 :

Vers 16h00 Proclamation des résultats et remise des prix

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : disponibles sur le site internet de la SNGRPC et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

Port Camargue – Ilot du Planier à laisser à tribord – Port Camargue

Ou

Port Camargue – Cardinale Sud de Brescou à laisser à babord– Cardinale Ouest de Beauduc à laisser à babord - Port Camargue

Ou

Port Camargue – Cardinale Nord parc à huitre de Gruissan à laisser à babord – Port Camargue

Les conditions météo peuvent amener le comité de course à modifier le parcours et l' horaire de départ établi ainsi que de la remise des prix.

8. CLASSEMENT

8.1 **1course devra être validé pour valider la compétition.**

8.2.1 **Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance sans application du CVL.**

8.2.2 **Si plus de 5 bateaux courent en double, il sera établi un classement séparé.**

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : [à la capitainerie](#)

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [à discrétion de l'organisateur](#)

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
SNGRPC - contact@sngrpc.com - 04 66 53 29 47